

Compte rendu de la séance du 12 juin 2024

Nombre de membres

en exercice: 8

Séance du 12 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juin l'assemblée régulièrement convoquée le 06 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 6

Sont présents: André CASTERAS, Joël HERNANDO, Thierry SAINT-MARTIN, Béatrice CALVET, Hervé CASTERAS, Patrick DEJEAN

Votants: 6

Représentés:

Excuses: Fernand LECUYER, Fernand DUPONT

Absents:

Secrétaire de séance: Joël HERNANDO

Ordre du jour:

- Demande de subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur air /air dans le bâtiment école.
- Délibération cession Chemin dit Larréou / Consorts MONTANÉ / SARRADET
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

1- DELIBERATION CESSION IMPASSE LARRÉOU (DE 2024 019)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été précédemment décidé de la cession de l'impasse du Larréou aux consorts MONTANÉ veuve SARRADET Marie-Claire et Madame SARRADET Claudie. En effet ces derniers souhaitent acquérir l'emprise de « l'impasse de Larréou ».

Monsieur le Maire indique que la surface totale du terrain est de 6 a30ca.

Il expose le devis du cabinet de géomètre d'un montant total de 1 500 Euros.

Monsieur le Maire propose aux membres présents :

- Que la commune de Rouède, prenne en charge une participation financière de 700€ pour les frais de géomètre.
- De fixer le prix du m2 de terrain à 0.50 euros aux acquéreurs soit :
 - Consorts MONTANÉ : surface cédée : 5a51ca = 275.5 euros
 - Madame SARRADET : surface cédée : 0a83ca = 41.5 euros

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide avec 6 votes POUR :

- **ACCEPTER** la cession de l'impasse de Larréou aux Consorts MONTANÉ veuve SARRADET Marie-Claire et à Madame SARRADET Claudie, au prix de 0.50euros le m2, soit :

- Consorts MONTANÉ : surface cédée : 5a51ca = 275.5 euros
- Madame SARRADET : surface cédée : 0a83ca = 41.5 euros

- **ACCEPTER** le montant de 700 € pour la participation des frais de géomètre,

- **AUTORISE** Maître JAUREGUIBERRY Notaire à Aspet, d'établir les documents nécessaires à cette transaction,

- **AUORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette cession.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION SALLE DE CLASSE ET CANTINE **- 2024 (DE 2024 018)**

Monsieur le maire expose le projet suivant : Rénovation énergétique pour la salle de classe et cantine avec l'installation d'une climatisation et la mise en place d' un chauffe-eau thermodynamique.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 17 603,72 € HT correspondant aux devis présentés par :

Fournisseurs	HT
- PYRE THERM	10 535,72 €
- DAF FOS Cédric	7 068,00 €

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au Fonds vert et au CD31.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 6 votes POUR,

- **ADOPTÉ** le projet Rénovation énergétique pour la salle de classe et cantine avec l'installation d'une climatisation et la mise en place d' un chauffe-eau thermodynamique pour un montant de 17 603,72 € HT, sollicite l'aide de l'État pour 8 801,86 € soit 50 % du montant du projet et l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour 5 281,12 € soit 30 % du montant du projet.

- **ARRÊTE** le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
			Fonds vert	8 801,86 €	8 801,86 €
Travaux	17 603,72 €	21 124,46 €	CD 31	5 281,12 €	5 281,12 €
			Autofinancement	3 520,74 €	7 041,48 €
TOTAL	17 603,72 €	21 124,46 €	TOTAL	17 603,72 €	21 124,46 €

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

3 - QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux du lavoir

Fin de séance à 19h10

Le secrétaire, Joël HERNANDO

Le Maire, André CASTERAS

